

CP - La Ville signe une nouvelle convention avec Citiz



La Ville de Colmar et la coopérative d'autopartage Citiz ont signé une convention d'occupation précaire du domaine public, entrée en vigueur le 1er janvier 2023 pour une durée de trois ans. Cette convention alloue à la coopérative Citiz sept places de stationnement destinées à la location de voitures en libre-service.

La coopérative Citiz est présente à Colmar depuis mars 2008 et dispose d'une solide base d'utilisateurs, ayant exprimé leur souhait de développement du service. En 2019, la coopérative Citiz a signé une première convention d'occupation précaire du domaine public avec la Ville de Colmar, mettant à disposition de la coopérative cinq places de stationnement dans divers parkings de la ville.

En raison du grand succès rencontré par cette offre existante, Citiz a ouvert 2 nouvelles stations d'autopartage à Colmar au début de l'année 2023, par la signature d'une nouvelle convention. Ce développement a permis l'augmentation du nombre de stations et de véhicules en libre-service présents dans la capitale ville du Haut-Rhin. L'offre est désormais composée de 7 véhicules répartis :

- **Gare Ouest** : 2 véhicules dont 1 hybride, et 1 adapté pour le transport de personnes à mobilité réduite
- **Gare Est - nouvelle station** : 2 véhicules dont 1 hybride
- **Saint-Joseph** : 1 véhicule hybride
- **Place Haslinger** : 1 véhicule
- **Grenouillère - nouvelle station** : 1 véhicule hybride

LA MOBILITÉ POUR TOUS

A Colmar, le développement de l'offre s'inscrit dans une volonté d'accompagner la piétonisation et de proposer une solution de mobilité douce proche du cœur de ville.

Les véhicules Citiz sont accessibles à tous les titulaires d'un permis de conduire, après inscription au service et viennent compléter les autres moyens de déplacements urbains (transports en commun, vélo, marche ...). De manière globale, la coopérative souhaite, par l'autopartage, accompagner la démotorisation des ménages.

Cette démarche contribue à transformer le paysage urbain : selon l'ADEME, 1 voiture en autopartage remplace 5 à 8 voitures personnelles et permet de libérer jusqu'à 3 places de stationnement en voirie, par véhicule.

Dans la même optique, l'implantation de véhicules dans le secteur de la gare de Colmar favorise la multimodalité, en combinaison avec les dessertes ferroviaires. Cette extension se fait dans un contexte d'augmentation du cadencement TER en Alsace, notamment sur la ligne Strasbourg - Saint Louis.

Les utilisateurs du service à l'échelle de la région peuvent ainsi effectuer une partie de leur voyage en train et utiliser un véhicule en autopartage pour les derniers kilomètres. Cette démarche se démocratise auprès des entreprises, qui cherchent à optimiser leurs déplacements professionnels et réduire leurs émissions de CO₂.

Engagée dans des démarches RSE, notamment dans ses méthodes de travail, Citiz a à cœur de proposer une offre inclusive. Sur le territoire colmarien, la coopérative met à disposition du grand public un véhicule adapté pour le transport de personnes à mobilité réduite (accès pour les fauteuils roulants avec une rampe d'accès).

EN POURSUIVANT L'IMPLANTATION AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

En parallèle, pour répondre à une demande grandissante, Citiz poursuit sur l'année 2023 le développement de son réseau d'autopartage dans la région.

Avec de nouvelles stations implantées en Alsace et la volonté d'étendre le service d'autopartage dans la région, Citiz répond à son objectif d'apporter une solution de mobilité pratique et vertueuse au plus grand nombre.

Qui est Citiz dans la région ?

La SCIC Auto'trement, exploitant de la marque Citiz dans le Grand Est, a été créée en 2001 à Strasbourg à l'initiative d'une vingtaine d'habitants intéressés par le concept de voitures partagées, ou "autopartage".

En 2002, Auto'trement est co-fondateur de France-Autoptage, un réseau coopératif d'entreprises d'autoptage. Le service continue de se développer à l'échelle de toute la région. En 2013, Auto'trement adopte le nouveau nom du réseau national, Citiz.

2015 est l'année de création du premier service de free-floating en France aujourd'hui présent dans 6 villes en France.

En 2018, Citiz Alsace et Citiz Lorraine fusionnent, pour développer ensemble le service à l'échelle de la nouvelle région Grand Est.

Le service mis en œuvre par la SCIC Auto'trement compte aujourd'hui près de 400 voitures dans plus de 40 villes en Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne.

CONTACT PRESSE

Citiz :

Jean-François Viot-Daub - Directeur Général - jf.virot@citiz.fr, 06 13 65 01 82

Marc Fourier - Responsable Développement et Communication

- m.fourier@citiz.fr

Ville de Colmar :

Manon Lovasz - Attachée de presse

manon.lovasz@colmar.fr, 06 79 80 49 18